

Yves SCHEMEIL

Des types purs de ressources mondiales communes non marchandes ?

Pour des politistes français, la notion de "biens publics mondiaux" n'est pas familière : elle est d'origine anglaise, elle vient de l'économie, elle a transité vers la science politique par l'intermédiaire des écoles du *public choice* et des choix rationnels. De plus, on ne peut pas trouver satisfaisantes les traductions désormais officielles de "*global public goods*" — sans parler de concepts voisins ou concurrents comme "*global commons*". Enfin, les exemples pris par les internationalistes sont tellement divers qu'ils rendent malaisée toute tentative de leur trouver des points communs.

Définir des biens publics, puis tester cette définition dans l'ordre international ; singulariser des biens publics mondiaux "purs" en théorie, puis à l'aide de cas concrets ; identifier le partage des résultats de la recherche scientifique et technique comme un bien public mondial "premier" : la tentative paraît bien difficile. Bien qu'inachevée, elle n'est pas impossible¹.

De quoi parle-t-on ? Biens publics et biens communs

La littérature sur les biens publics mondiaux hésite entre plusieurs dénominations. Il est déjà malaisé de trancher entre "goods", et "commodities". Comment choisir entre "global public goods" et, dans le désordre : "collective goods", "global commons", "global common property resources", "common pool resources", ou encore, "common heritage of mankind" ?

Dans l'ordre interne

Prenons tout d'abord les "biens". En français comme en anglais, il s'agit d'un produit apprécié : il est donc doté d'une valeur économique. La valorisation de cet objet par des sujets en fait "a commodity", car le produit n'est pas seulement fabriqué par un tiers et mis sur un marché, il incorpore aussi tout le "capital humain" dont son utilisateur dispose, et qui lui permet de le valoriser : une éducation préalable, la mode, la publicité, ma capacité à utiliser et à transformer ce produit, etc. (Stigler & Becker, 1977 : 77²).

Il peut aussi être chargé d'une valeur morale (c'est un bien, "a good", donc la composante d'un style de vie, d'une culture (*ibid.*, 81-82). Si je donne libre cours à mes "goûts" et préférences, c'est par affirmation de mon identité (je suis ce que je possède, et ce que j'acquière) ; mais aussi, par intérêt (j'aime d'autant plus un sport que j'ai investi du temps, de la souffrance, et de l'argent pour l'apprendre et m'y épanouir, il est donc rationnel de le "préférer" à d'autres sports dans lesquels j'excelle moins (*ibid.*, 83, 88).

¹ Abréviations utilisées : BPM (biens publics mondiaux), OIG organisations intergouvernementales, IPCC (International Panel on Climate Change), ONG (organisations non gouvernementales agissant principalement dans l'ordre externe), OMC/WTO (Organisation mondiale du Commerce), OMM/WMO (Organisation mondiale de la Météorologie), OIT (organisation internationale du travail).

² C et usage du mot "commodity" est à peu près l'inverse de l'usage habituel en anglais ou il désigne une matière première, un minerai brut.

*Dans le langage économique un "bien" est donc tout d'abord une unité consommable valorisée pour des raisons matérielles ou symboliques. Un "droit", en revanche, est la condition d'acquisition et de jouissance de ce "bien". De ce point de vue les "règles communes" ("common rules and rights", comme l'écrivent March et Olsen, 1995 : 133-136) sont des droits égaux plutôt que des biens communs. Il en va de même de la confiance ("trust") nécessaire aux transactions. Or, nombre de "biens" n'existent que par les "droits" qui y sont attachés : qu'est-ce qu'un véhicule sans droit de propriété, contrat de location, permis de conduire, assurances, etc. ?

*Ensuite, certains biens sont *tangibles* et d'autres intangibles, dans un sens plus précis que ne le suggère l'opposition entre matériel et symbolique : ce qui est important dans les biens intangibles, ce n'est justement pas qu'ils soient idéalisés (la justice ou la biodiversité, par exemple), c'est qu'ils ne soient pas matérialisés (l'information ou les services financiers en ligne, le téléchargement, les télécommunications) sinon par les propriétés physiques de leurs supports et vecteurs (les algorithmes et les ordinateurs ; l'orbite géostationnaire et les satellites). L'absence de matérialisation les rend plus difficilement divisibles, ou exclusifs, ce qui en fait de bons candidats au statut de biens publics.

*Enfin, les variations sur ce qui est *public, collectif ou commun* témoignent de l'embarras des économistes libéraux face aux inégalités d'accès aux "biens" ayant une pertinence dans le domaine public (ce que John Ruggie, 1972 : 874, appelle des "publicly-relevant goods"). Les droits d'accès à ces biens existent en théorie mais ils ne sont pas respectés, à cause de défaillances des marchés, des obstacles à la coordination, de l'asymétrie des informations, de l'externalisation des coûts privés et collectifs. Afin de lutter contre ces biais, des travaux célèbres se sont chacun attaqué à un problème en tentant de lui trouver une solution élégante ("anatomy of market failure" ; "the tragedy of the commons" ; "cooperation under anarchy"³).

Ceux qui ont inventé les "biens publics" se sont d'abord montrés concernés par le risque que certaines utilités ne puissent ne pas être fournies par une économie de marché. Ils se sont donc interrogés sur les conditions requises pour la production, la distribution, la protection de pareils biens — questions qui les ont conduits à des recommandations sur les politiques à suivre dans deux domaines. D'abord, en matière de *biens non marchands auxquels ne sont pas attachés des droits de propriété incontestables* (lacs, mers intérieures, réserves minérales, végétales ou animales, patrimoine culturel ou artistique)⁴. Ensuite, dans le cas de *biens publics sans lesquels les marchés ne peuvent fonctionner* (sécurité, hygiène, accès, mais aussi normes, règles juridiques, profitant à des ayant-droit et autres contractants).

Les premiers sont des exemples de biens *communs*, des "commons", ou encore des ressources communes ("common pool resources") ; les seconds sont des types de biens *publics* (public goods⁵).

³ respectivement rédigés par Francis Bator pour le *Quarterly Journal of Economics*, 1958 ; Garrett Hardin, dans *Science*, 1968 ; Kenneth Oye, dans son ouvrage collectif de 1986 cité en bibliographie. Voir aussi Ronald Coase, "The Light House in Economics", *Journal of Law and Economics*, October 1974, qui complète le dispositif.

⁴ Selon John Vogler, il s'agit de "areas or resources that do not or cannot by their very nature fall under sovereign jurisdiction,... belonging to everybody and nobody" (Vogler, 1995 : 2).

⁵ Ceux-ci sont caractérisés par trois propriétés : "non-rivalness, non-excludability, non-rejectability" (Vogler, 1995 : 5).

Certains auteurs distinguent les deux sous d'autres angles; Elinor Ostrom, par exemple, affirme que les "common pool resources" sont épuisables si elles sont surexploitées (pâturages, bassins) suite à une surpopulation, alors que les véritables biens publics ne pourraient être épuisés quel que soit le nombre de ceux qui les consomment (Ostrom, 1990 : 3, 32). Le raisonnement ne me convainc pas : il est vrai que l'éclairage public ne dépend en rien du nombre de ceux qui en profitent tandis que l'irrigation mal contrôlée peut à la fois s'interrompre (faute d'eau) et avoir des effets pervers (la salinisation). Ou encore, pour rester dans le domaine de maritime qui a fait la fortune du modèle du phare (Coase, 1974), les navigateurs qui bénéficient de cette signalisation lumineuse n'en privent pas les autres tandis que la fréquentation excessive d'un port aboutit à en limiter l'accès ou à effectuer des travaux d'agrandissement. Toutefois, les espaces maritimes aménageables pour l'arrimage de bateaux ne sont pas illimités, et la multiplication de ports artificiels pour lesquels existe une demande solvable épuise une autre ressource rare, le littoral. Mers et aux océans (et les espèces qui y vivent) peuvent aussi être affectées par le développement du trafic maritime que l'installation de phares rend possible. D'autres auteurs soulignent que des ressources communes telles les "radiofréquences ne peuvent être épuisées comme le seraient minerais ou fretin... elles n'en sont pas moins des ressources relativement rares et immensément utiles. Un accès illimité aux communications par radio aurait clairement des conséquences désastreuses" (Vogler, 1995 : 8). C'est donc moins la disparition absolue que la raréfaction relative de la ressource commune qui la qualifie pour être un bien public.

Elinor Ostrom elle-même ajoute prudemment un second critère de définition des ressources communes qui annule la distinction sèche entre elles et les biens publics : sont des ressources communes celles qui sont ne sont ni entièrement à la charge de l'État, ni fournies librement par le marché, mais gérées par des *communautés auto-gouvernées* capables d'en réguler l'usage de façon à maintenir un taux de renouvellement de la ressource qui excède son taux de prélèvement (*ibid.*, 1-2 & 30).

Les spécialistes de politiques publiques, qui ont été institutionnalistes bien avant que les économistes ne le redeviennent (en se baptisant, eux, "néo-institutionnalistes"), connaissent bien la différence entre ce qui est *public* (monopole étatique) et ce qui est *commun* (d'origine privée, mais protégé par des autorités publiques, par exemple "l'utilité publique" attribuée par des acteurs publics des opérations privées). Ils affinent encore la distinction en singularisant ce qui est *collectif* (le fruit de phénomènes d'agrégation à l'échelle publique de comportements privés). De même que les économistes admettent, voire réclament, l'intervention publique sur les marchés privés, les politistes introduisent ainsi de façon croissante des acteurs associatifs et managériaux dans leurs analyses des décisions collectives vues comme des résultats imprévisibles (voire indésirables) d'interactions stratégiques multiples justifiant le remplacement de l'idée de gouvernement par celle de gouvernance.

Dans le domaine international

Les difficultés de théorisation des biens publics en économie fermée, en utilisant des cas limite, sont évidemment accrues quand on passe à des exemples réels d'États en situation d'échange international.

*la présentation classique des BPM est celle de Wijkman. Dans son article fameux sur les commons, il distingue l'héritage commun de l'humanité (a common heritage of mankind) d'une propriété indivise plus réduite (a global common property resource) ; à un niveau plus

limité encore se situe une ressource commune au sens littéral du terme (a global commons). Toutes peuvent faire l'objet d'une copropriété ou d'une cogestion (joint ownership, or joint management) quand les ressources se raréfient du fait de l'intensité de leur exploitation. En effet, il devient rationnel pour l'un des copropriétaires de surexploiter la ressource avant les autres, ce qui leur inflige un coût imprévu (une externalité)⁶ :

"When several owners have overlapping rights to a resource, it is rational for each to attempt to exploit the resource before the others. Such competition depletes stocks, and fisheries provide many familiar examples of this process... To maintain the resource... at an optimal level, *the user rights of commoners* must be restricted" (p. 470, emphasis mine).

Le problème posé par un ressource commune est donc celui de la distribution des droits d'usage (en termes économiques il s'agit de redistribuer les surplus des producteurs et des consommateurs). S'il s'agit d'un patrimoine commun de l'humanité, il faut que chaque ayant-droit soit représentatif de l'humanité tout entière. S'il s'agit d'une ressource communautaire, il faut que chaque membre de la communauté obtienne une part négociée de la ressource. Dans le domaine international, c'est encore plus difficile. Comme l'écrit Wijkman :

"Sovereign governments are normally reluctant to surrender jurisdiction although their reluctance may be less in regional organizations than in international organizations with more heterogenous membership. It is easy to despair, therefore, about the ability of international organizations to deal effectively with the problems posed by transborder fisheries, ozone layers depletion, and atmosphere carbon dioxide accumulation)"⁷.

Et pourtant, ces OIG existent, des régimes internationaux apparaissent sans cesse. Ils compensent les défections du marché par la négociation ("rents are distributed at the conference table and user rights are allocated in the market place", Wijkman ; "User rights may be limited, defined and enforced", Vogler, 1995 : 16). Les mouvements de privatisation et de dérégulation eux-mêmes sont le fruit d'une action publique ("c'est le Parlement anglais qui a transféré la propriété communale à des particuliers, et le pouvoir d'État qui a fait respecter les clôtures", Vogler, 1995 : 17). Ce qui est vrai d'un État l'est aussi d'une organisation composée d'États. L'OMC, par exemple, ne peut agir sans que ses membres approuvent et mettent en oeuvre les règles qu'ils ont adoptées en son sein, et qu'ils imposent ensuite à leurs propres

⁶ Wijkman, 467 : "when resource becomes scarce... access must be limited.. to prevent use by one from inflicting costs on another [= externality]. One possibility is to subdivide the resource and award each commoner private property rights to some part of it, leaving to each owner the decision on how to use his own share. I shall call this procedure 'enclosing the commons', in reference to the most famous historical example—enclosure of the village commons... Another possibility is... to form an organization to manage the resource jointly." "private ownership of the parts of a commons may be impractical or undesirable when property rights to parts of the resource cannot be economically enforced (the resource is not divisible); when the size of the resource is unknown; and when exploitation of the resource involves external economies" (469). In the first case, "society as a whole benefits from the introduction of private property rights and no single member is worse off as a result" (468), provided distributive issues are solved and appropriate means are found "to compensate those who lose historical rights "

⁷ La liste des ressources concernées et des difficultés institutionnelles est intéressante. Wijkman achève pourtant son article sur une note plus optimiste ("Nevertheless let us hope that governments will be persuaded to pool modest jurisdictional powers before the global commons suffer large and irreversible damage. They may do this if they recognize that the unique physical characteristics of a common property resources require governments to coordinate their management regardless of any distributional considerations" , 481).

groupes de pression (patronat, syndicats), en imputant la responsabilité de cette contrainte à l'OMC.

*L'ouverture des économies et l'évolution du commerce mondial contraignent ainsi les économistes à réviser leurs jugements sur les causes des dysfonctionnements du marché et sur la façon de les traiter. Ils observent que l'on ne transfère plus simplement des *biens* d'un pays à un autre, mais surtout des *droits* (en particulier, des droits de propriété ou d'usufruit) ; en conséquence, les entreprises exportatrices et les investisseurs étrangers ont moins besoin d'infrastructures matérielles que d'encadrement juridique, elles sont moins dépendantes de leurs partenaires privés que des organisations publiques sans lesquelles il est aujourd'hui devenu impossible de conquérir de nouveaux marchés (Sgard, 2001). Il en résulte que les OIG compétentes pour créer et entretenir un contexte juridique et politique encourageant les entreprises à exporter et à investir sont elles-mêmes des formes de biens publics mondiaux (on pense à la Banque mondiale, au FMI, à l'OMC, à l'OIT, etc.).

*À la différence des économistes "libéraux" insistant sur le caractère contextuel et non-marchand des biens dits "publics", les politistes "institutionnalistes" privilégient la source des décisions les concernant (donc leur degré de "publicité" ou, comme le fait Elinor Ostrom, la nature de leur "gouvernement"). Comme chacun sait que tous les courants des relations internationales sont plus ou moins institutionnalistes — que leurs auteurs placent l'intérêt, la puissance ou la connaissance au coeur de leurs analyses (Hasenclaver, Mayer, Rittberger, 1997) —, quand les politistes parlent de biens publics "mondiaux", ils ont en tête leur caractère *intergouvernemental* plus que leur caractère *non-marchand*.

*Pour la commodité de la démonstration, j'opposerai donc deux définitions idéales-typiques des biens publics, partant chacune d'un bout opposé du même axe sémantique. L'une, économique, vient des *destinataires* : un bien est dit public quand ceux qui en ont besoin ne peuvent l'obtenir ou n'ont pas de garantie qu'ils l'obtiendront par le jeu du marché. L'autre, politique, part de la *source* et de la procédure de création et d'affectation de ces biens : *les biens publics appartiennent au public et sont distribués en public par des experts publics d'organisations publiques, ou sous leur responsabilité*⁸.

Dans une première définition, encore incomplète, les "biens publics mondiaux" seraient ainsi *des biens sur lesquels aucun particulier ni aucun État ne détient de pouvoir souverain*⁹, *des biens qui sont définis, alloués, protégés, par des experts internationaux au sein d'organisations intergouvernementale*.

Seules les OIG détiennent à la fois l'expertise et la légitimité pour agir internationalement. Dans leurs murs, les négociations sur la distribution de BPM sont

⁸ Pour paraphraser Sartori définissant l'opinion publique comme l'opinion exprimée publiquement par le public sur des affaires publiques (dans sa *Theory of democracy revisited*).

⁹ Comme l'écrit Bertrand Badie (2001 : 255), "les biens publics ne sont plus des biens souverains... L'environnement, le développement économique et social, le logement, la régulation démographique, la condition des femmes et les droits de l'homme sont des biens indivisibles, un patrimoine commun (global commons) qui devrait être promu non pas par la rivalité interétatique mais par une nouvelle forme de coopération globale". Voir aussi Wijkman ("resources over which no single nation has a generally reconized exclusive jurisdiction... they "have long been a global commons, free of national or international regulations" ; hence, "economically efficient exploitation of *global common property resource* requires restrictions on national sovereignty" (emphasis mine).

permanentes. Premièrement, les États ne peuvent accepter l'existence d'une OIG et y adhérer que dans le cas où ce qui est en jeu est la gestion de biens publics mondiaux car ils ne consentent qu'avec répugnance des abandons de souveraineté et ils méfient des *free-riders*. Deuxièmement, plus les négociations menées autour de la protection et de l'affectation de ces ressources sont gouvernées par des principes d'*équité* et de *justice* (equity, fairness) au lieu de dépendre d'un objectif d'*efficacité* dans l'allocation des ressources, plus on a de chances de se trouver face à des biens publics mondiaux (Young, 1989, p. 368 ; Albin 2001 a). Or, c'est au sein des OIG que ces principes sont le plus aisément définis et invoqués pour justifier les mesures prises à une échelle internationale ; c'est encore dans leurs enceintes que les formes de la négociation sont le plus conformes aux règles de justice (Albin 2001 b). Troisièmement, les divergences de vues sur ce qui constitue un BPM et sur les procédures à suivre pour le produire ou le protéger doivent être minimales pour qu'il s'agisse vraiment d'un tel bien. Or, les communautés épistémiques ont des modes de discussion obéissant à une logique argumentative propre qui leur permettent d'aboutir à des accords intergouvernementaux. Comme l'ont montré dans l'ordre interne Giandomenico Majone (1997), et dans le domaine externe Peter Haas (1992), cette logique appropriée à la régulation plutôt qu'à la redistribution repose sur le huis-clos, des jeux itératifs, un exposé des motifs réfutable, et un langage formaté dans les termes politiques de l'intérêt général, et dans les termes techniques d'experts formés aux mêmes écoles¹⁰.

Qu'est-ce qu'un bien public mondial "pur" en théorie et en pratique ?

Grâce à cette perspective extrinsèque, il n'est pas nécessaire de trouver des particularités intrinsèques aux biens en question afin de les classer en type plus ou moins purs. Pour décider qu'il s'agit d'un bien public mondial à l'état pur, il suffirait de connaître le ou les espaces d'échanges impartiaux et mutuellement profitables où les problèmes peuvent être formatés dans un langage expert, et où chacun finit par payer équitablement sa quote-part d'une politique de coopération visant à produire ce type de bien parce qu'il ne pourrait pas être produit autrement.

Le cadre institutionnel de la coopération : OIG, ONG, firmes, lobbies, régimes internationaux

L'État n'est certes plus capable de produire tout seul la plupart des biens publics, a fortiori des BPM. Les OIG sont-elles mieux armées que lui pour les fournir ? La montée en puissance des ONG et même des entreprises "citoyennes" qui s'ingèrent de plus en plus dans les débats sur le patrimoine commun de l'humanité, les droits de l'homme et les ressources inappropriables conduit à en douter. Le doute s'accroît quand on prend en considération les régimes internationaux encadrant l'action des OIG.

*Tout d'abord, les mesures prises par les OIG sont encadrées en amont et en aval des décisions par les parlements nationaux et les ONG nationales ou transnationales. Comme l'observe justement Lisa Martin, la vocation principale des ONG est de relever les défauts d'exécution par les États et de les porter à la connaissance des OIG ("they publicize failures"), afin que les retards de mise en oeuvre, les refus d'appliquer les règles communes ou l'incapacité avérée de respecter des engagements pris soient sanctionnés (Martin, 2001 : 60). Les ONG peuvent également assister les OIG en les aidant à collecter l'information sur la perception

¹⁰ Voir aussi l'analyse exhaustive de Marie-Claude Smouts sur ces forums de discussion et de décision (Smouts, 1997)

"locale" des problèmes posés mondialement, ce qui ne manque pas de modifier en profondeur l'agenda des OIG. Il y aurait donc une division du travail entre les deux types d'organisation.

*Notons que les OIG s'occupant de BPM se sont souvent constitué à la suite d'initiatives privées. C'est en particulier vrai lorsque ces consortiums privés (composés de firmes ou d'ONG) n'ont pas survécu à la baisse des profits engendrés par l'exploitation de ces biens, ou aux conditions politiques troublées qui la rendent difficile sans accord tacite ou explicite entre gouvernements. L'activité n'étant plus économiquement profitable, ou tout simplement finançable par des particuliers, alors qu'elle reste socialement indispensable, une OIG, ou une composante d'OIG plus proche des gouvernements qui la composent que l'organisation-mère, prennent le relai. La météorologie, d'une part (avec l'IMO de 1873 devenu OMM en 1950), les conditions de travail d'autre part (avec l'OIT avant 1927, entre 1927 et 1945, et après 1945) sont de très bon exemples de ce genre de situation (Schemeil, 2001 ; Reinalda, 1998, 2001).

*Pour ceux qui estiment que "l'équilibre des pouvoirs" est aujourd'hui remplacé par la "gouvernance" (Badie 2001 : 257), les BPM sont a fortiori produits *conjointement* par des OIG et des ONG, des institutions publiques et des associations privées. *Ce serait leur co-production qui garantirait leur caractère universel.* En effet, on ne pourrait faire confiance aux gouvernements pour traiter de problèmes qu'ils n'ont pas les moyens de résoudre seuls, qui ne les concernent pas indirectement, ou ne joueront aucun rôle lors de la prochaine échéance politique. Dans le schéma proposé par Bertrand Badie (2001 : 256), les biens publics mondiaux ne peuvent être produits et distribués ni par les États-nations souverains où la légitimité des décisions repose sur la représentation politique, ni par les entrepreneurs identitaires s'autoproclamant représentants de leurs communauté. Les uns et les autres doivent combiner leur action au sein de réseaux transnationaux utilitaristes et fonctionnellement spécialisés.

*Le raisonnement pourrait être étendu aux clivages internes aux OIG produisant des biens mondiaux non marchands. Compte tenu des divergences de priorité entre les pays anciennement industrialisés et les autres, on devrait réserver le label "pur" aux BPM sur la production desquels ils s'accordent tous. Dans ce cas, la protection de la couche d'ozone, comme la prévention des changements climatiques causés par l'activité humaine sont les seuls registres où les agendas des deux types de pays s'accordent bon an mal an. C'est moins vrai pour le recul des forêts tropicales, la désertification, l'appauvrissement des sols, la pollution urbaine, la diminution des ressources halieutiques (sujets de préoccupation majeurs pour les pays récemment industrialisés ou encore très agricoles) ; ou encore, la protection de l'Antarctique, celle de la biodiversité et des espèces en voie de disparition (objectifs privilégiés par les pays anciennement industrialisés).

*À cause de cette "mixité" des BPM, perceptible dès que l'on recherche leurs "producteurs", on ne peut pas faire l'économie d'une réflexion sur la nature des "régimes" gouvernant la définition, l'allocation et la protection des ces BPM (Young, 1989). Pour qu'il y ait BPM pur, les auteurs énoncent deux conditions contradictoires : soit, il faut qu'un régime complet soit possible, le mieux étant qu'il soit déjà achevé et pas simplement en formation ; soit l'absence de régime dans un domaine ou sa difficulté à émerger montre par défaut qu'il est une source future de BPM, puisque le domaine qu'il devrait recouvrir est dépourvu du minimum de biens marchands (quoique mal distribués) nécessaire pour enclencher un processus de coopération internationale.

Prenons-en deux exemples. Comparé aux questions monétaires et financières qui ont trouvé leurs gardiens depuis 1945, le domaine de *l'environnement* n'est que très récemment réglé par des régimes et géré par des OIG — argument plaidant selon certains pour rechercher des BPM surtout dans ce secteur, jugé tellement non-marchand qu'aucune grande institution n'a été pensée pour en assurer le contrôle avant la conférence de Stockholm, en 1972 (Soroos, 1999 : 30). En revanche, le domaine du commerce est régi par de nombreuses règles, normes, institutions conventions et traités. L'histoire de sa régulation et l'évolution des ambitions du régime actuel sont révélatrices. La création d'une organisation chargée de mettre en oeuvre l'idée de *réciprocité commerciale* est un cas intermédiaire entre celle des institutions de Bretton-Woods dans l'immédiat après-guerre pour traiter de monnaie, de finances, de prêts et d'investissements (des biens éminemment marchands mais mal produits par le marché ou trop contrôlés par les États), et celles que les Nations-Unies ont plus tardivement installées (faute d'un enthousiasme suffisant de tous les pays-membres). En effet, la création d'une organisation commerciale était envisagée dès 1947 (dans la Charte de la Havane) comme complément du dispositif de Bretton-Woods, mais elle n'a vu le jour qu'en 1995 (avec un autre nom, et hors de ce cadre libéral).

*Pour s'en tenir au cas du commerce multilatéral, on peut se demander si l'OMC délivre aujourd'hui des BPM "purs" (de la réciprocité, garantie par le caractère public de l'Organisation) ou "mixtes" (des profits, permis par ses mesures en faveur de firmes privées, et de l'assistance technique, réclamée par les ONG). Selon que l'on insistera sur les objectifs politiques de l'organisation ou sur ses objectifs économiques, la réponse variera. D'une part, l'OMC repose sur une idée solide due à Cordell Hull (le protectionnisme et l'autarcie conduisent au conflit, le commerce suppose et maintient la paix, voir Curzon, 1973 ; Verdier, *Democracy and International Trade*), assortie de quelques codicilles (la bonne gouvernance ne peut pas être uniquement économique, l'assistance technique aux pays les plus pauvres est une priorité, la corruption doit être combattue). D'autre part, les objectifs purement économiques sont affirmés avec force : le commerce favorise la croissance, les avantages comparatifs doivent être acceptés (Schemeil, 2000)¹¹.

On voit que la source internationale des décisions concernant des BPM ne suffit pas toujours à les répartir en types purs et moins purs. Pour y parvenir, il faut donc combiner les

¹¹ Selon Richard Rosecrance, "The plethora of small nations created after the war... were generally not large or strong enough to rely on domestic resources... *Unless they could trade, they could not live...* If tariffs and restrictions had inhibited the trade of new nations.. they would not have been able to function as independent units.". Plus loin, l'auteur ajoute : " It seems safe to say that an international system composed of more than 160 states cannot continue to exist unless trade remains the primary vocation of most of its members." Néanmoins, Rosecrance montre aussi que les objectifs pacifiques ne sont pas les seules causes de dérégulation du commerce (However, trade interdependence is not an obstacle to war. "One should not place too much emphasis on interdependence per se. European nations in 1913 relied upon the trade and investment that flowed between them; that did not prevent the political crisis which led to a breakdown of the international system and to World War I. Interdependence only constrains national policy if leaders accept and agree to work within its limits. In 1914, Lloyds of London insured the German merchant marine but that did not stop Germany attacking Belgium, a neutral nation, or England from joining the war against Berlin. The United States was Japan's best customer and source of raw materials in the 1930s, but that did not deter the Japanese attack on Pearl Harbor." De plus, écrit-il, "in recent years... the flow of capital increased to compensate for barriers or rigidities in the movement of goods." Hence, "the explosion of foreign trade since 1945 has, if anything, been exceeded by the enormous movement of capital." (344).

définitions internes et externes, celles qui reposent sur la nature du bien et celle qui tiennent à son origine.

Une conception théorique des BPM purs

La définition des "BPM", dans leur version "pure" serait alors la suivante : ce sont *des biens inappropriables, dont les coûts sont externalisables, dont la production unitaire est peu coûteuse, dont la consommation est indivisible, sur lesquels les allogènes et les générations futures ont tous des droits, et dont l'allocation se négocie au cours de jeux coopératifs à l'intérieur d'un cadre fixé par un régime existant ou en formation.* À cette définition plutôt "réaliste" ou "rational choice", il faut ajouter un énoncé supplémentaire, davantage "constructiviste" ou "cognitivist" : *ces biens doivent aussi être perçus comme précieux, rares, à protéger, ce qui suppose acquis un principe de précaution né de l'apprentissage par essais et erreurs*" (sur la perception du passé et du présent tenue pour plus influente que la logique sur la définition des intérêts futurs des acteurs, voir Axelrod & Keohane, 1986 : 229).

Commentons maintenant cette définition, dont toutes les conditions doivent être remplies pour que le bien public soit "pur".

a) *l'impossibilité de posséder ces biens et d'en jouir exclusivement* au détriment des autres est garantie par un ensemble de règles économiques et juridiques. L'amortissement des investissements initiaux et des coûts de développement étant déjà ancien il est légitime de les mettre dans le domaine public ("grandfathering") ou d'adopter à l'égard des profits espérés une attitude "responsable" (qu'il s'agisse de propriété intellectuelle, de semences relevant du patrimoine commun de l'humanité, de forages miniers effectués au siècle dernier). De plus, l'égalité d'accès, (non-excluabilité), peut s'accompagner dans le cas de BPM purs d'inégalité face aux coûts : chacun contribuera selon ses capacités et non en fonction de son usage ; la responsabilité passée ou présente dans les nuisances collectives sera prise en compte dans les négociations sur la distribution des coûts et des avantages liés à l'exploitation du BPM. Signalons toutefois un problème : à l'inverse de la culture libérale, certaines cultures ne légitiment pas ou même ne définissent pas l'appropriation privée (par exemple, l'islam des origines). Dans ce cas, tout bien planétaire devrait être un BPM pur, s'il n'avait pas été indûment approprié par les puissances économiques occidentales, européennes, américaine, ou... ottomane. Il est également évident que cette composante de la définition des BPM les rend particulièrement attractifs pour les militants anti-mondialisation (et, autrefois, pour les militants tiers-mondistes).

b) *le refus de l'externalisation des coûts* (pollution atmosphérique, trou dans la couche d'ozone, changements climatiques) est un principe économique et politique fort. Son respect suppose néanmoins que l'on puisse savoir à l'avance quelles parties tireront profit d'un régime commun, et lesquelles seront victimes de ses règles (Young, 1989 : 367 ; Barrett, 1999). Selon Wijkman, qui reprend l'exemple classique des pâtures,

"The occurrence of *external economies* creates problem when each exploits his own share of the resource independently of the others... The prospect of lower exploitation costs prompts each co-owner of a shared resource to extract his share of the resource first. In this way, external economies lead to an overly rapid rate of harvesting."

Lorsque l'externalisation des coûts n'est plus possible, ou quand une organisation commune permet leur internalisation de façon équitable, les agents économiques (ici les États) acceptent

que leur activité soit soumise à des quotas¹². Il peut s'agir de plafonner leurs prélèvements ou leurs émissions (par exemple, celle de gaz réduisant la couche d'ozone ou de polluants accentuant l'effet de serre).

c) *la non-substituabilité des ressources à long terme* (qu'il s'agisse d'énergies non renouvelables, d'écosystèmes, etc.) rend impératif d'évaluer tous les effets futurs indésirables de leur usage ("the damage function"). Il convient donc de limiter leur exploitation (consumption smoothing), d'atténuer les émissions et pollutions portant atteinte à leur intégrité (mitigation), de s'assurer contre les catastrophes naturelles (insurance), donc de compenser les principes d'efficacité économique par le principe de précaution (precautionary investments, Nordhaus, 1994 : 171). Par ailleurs, les générations futures ont autant de droits sur ces BPM que les non-nationaux, ce qui rend difficile l'équilibre entre ces deux types de catégories et les résidents d'un pays responsable de la baisse de la qualité ou de la quantité du BPM concerné.

d) *la coopération nécessaire pour produire et protéger les BPM purs exige des jeux de type "win-win" et non "win-lose"*. Le constat aboutit à l'adoption de la règle de l'unanimité dans la prise de décision (Young, 1989, p. 369 ; Schemeil, 2001), entraînant des questions complexes de formation du consensus, de construction de coalitions et de levées des véto. Plus la durée de vie de la ressources est longue (plus elle a des chances de faire l'objet d'une demande à long terme), et plus les décisions prises à son égard sont prises dans le cadre d'une chaîne logiques de négociations liées les unes aux autres à travers le temps. Les jeux coopératifs, à somme non nulle, itératifs, deviennent alors très probables.

Applications à des cas concrets

Envisagés sous cet angle, les "biens publics mondiaux" devraient être appelés en français des "*ressources communes mondiales non marchandes*". L'expression permettrait d'inclure des services gratuits, parce qu'ils n'ont pas de coût tarifable, même si nombre d'entre eux ont un coût politique — comme l'information, voire la participation, ou encore la stabilité des institutions domestiques et mondiales qui permet la prévision (donc la sécurité) (Kaul, Grunberg, Stern). Toutefois, "*ressources communes mondiales*" semble bien près d'une bonne traduction de "common pool resources", et de non de BPM, ce qui explique sans doute son rejet par les services de traduction du PNUD.

Dans la perspective exclusive, et non pas inclusive, du PNUD, les BPM purs sont des biens contextuels ou résiduels, indirectement produits, donc indirectement observables : pour les isoler, on définit d'abord leur contraire, les "maux publics mondiaux" (global public *bads*) que l'on pourrait aussi traduire par "nuisances mondiales" (qui serait "global *harm*"). Plus la mauvaise administration d'un bien public mondial est susceptible d'entraîner des *nuisances* globales ou des *torts* particuliers, plus grandes sont les chances de se trouver face à un type "pur" de bien. (Voir aussi les "cosmopolitan harm conventions", Linklater, IPSR 2001). Selon cette acception, un "bien" est simplement ce qui est supposé vous faire du bien et non pas ce qui pourrait vous faire du "tort" ("harm"). C'est aussi le contraire d'un déversoir (sink). Ainsi conçu, un "bien" est d'essence encore plus large que ne l'implique le terme anglais "good", voire d'autres expressions telles que "commodity", "goods and services".

¹² If firms are not "certain of being the first to exploit it, an awareness of external economies could influence them to coordinate their exploitation... Joint ventures are a way to internalize externalities and to approximate the efficiency of sole ownership." (Wijkman, 471). Hence, "the task of the manager is... to minimize externalities" (emphasis mine).

Les définitions officielles des BPM par les organisations du système onusien en dressent une liste longue et disparate. La liste des biens communs établie sous l'égide du PNUD est déjà plus longue que celle de Vogler, lequel se limite par prudence aux déversoirs possibles, ou "common sinks" ("océans, fonds marins, Antartique, espace et atmosphère"), car il considère l'énumération des "biens publics" comme éminemment variable (1995 : 2 et 6)¹³. En adoptant des critères multiples de classification (privé-public ; régional-global ; intragénérationnel-intergénérationnel ; interne-international), le PNUD aboutit à une hiérarchie dans laquelle *les BPM les plus purs sont à la fois globaux, intergénérationnels, et produits coopérativement par des organisations intergouvernementales.*

Selon Sanders (2001 : 24-25), cette catégorie regroupe les *questions environnementales* (protection de la couche d'ozone, lutte contre l'effet de serre), *médicales* (éradication des maladies infectieuses), et *éducatives* (la formation), autrement dit des domaines dans lesquels les problèmes produiront des résultats qui se feront sentir avec retard. Cet effet d'hystérésis rend leur identification et la désignation de ceux qui en sont responsables difficile, mais ceux qui n'en sont pas responsables en seront un jour aussi les victimes. C'est la raison pour laquelle je préfère le critère intergénérationnel à tous les autres : c'est "l'ombre du futur" qui déclenche le processus de production conjointe et institutionnalisée d'un BPM, davantage encore que les autres critères habituellement retenus¹⁴.

On peut faire deux observations sur cette liste :

*il est justifié de *considérer la science, en tant qu'accumulation de connaissances sur un BPM particulier (ou "knowledge creation"), comme un BPM elle-même.* Les travaux sur le climat en donnent une claire illustration, tant leurs communiqués approuvés ligne à ligne par les experts et les représentants des États membres de l'OMM et du PNUE insistent sur les degrés de fiabilité et de confiance du savoir sur les changements climatiques, tandis qu'au secrétariat de l'IPCC d'où proviennent ces rapports, on souligne l'impact des progrès de la connaissance sur la position des États¹⁵. En dépit du geste spectaculaire des États-Unis à l'égard du protocole de Kyoto, les représentants de tous les États savent aujourd'hui qu'ils seront tous affectés. La hausse de la température moyenne aura des conséquences néfastes aussi bien dans les îles tropicales que sur le littoral méditerranéen, aussi bien en Sibérie que

¹³ "It should be stressed that the pure public goods are rare indeed : national defence, street lighting, and lighthouses are invariably cited. Beyond this, economists tend to differ as to the exact definition of public goods." (Vogler, 1995 : 5).

¹⁴ En croisant les critères plus classique de la divisibilité et de l'appropriabilité, John Ruggie parvient à identifier quatre catégories de BPM au lieu de trois : des biens divisibles dont les bénéfiques sont appropriables et les coûts imputables à un agent économique (la R&D) ; des biens produits conjointement, mais qui peuvent être réservés à un "club" de producteurs, (l'observation, la surveillance, le contrôle) ; des biens divisibles mais dont personne ne peut être exclu (l'exploitation des fonds marins) ; des biens produits conjointement et utilisés conjointement (les changements climatiques, y compris ceux qui sont volontairement provoqués comme les pluies déclenchées artificiellement).

¹⁵ Interviews, IPCC/OMM. D'après Mustapha Kamel-el-Sayyed, les pays développés ne jouent pas le jeu des BPM : "instead of considering knowledge as a common good, a public asset and common heritage of mankind, every trick is used in order to restrict use of scientific and technological advances to the tiny minority of mankind under different pretexts, including protection of intellectual property rights in some cases, and perceived threats to national security of those who have weapons who could destroy the globe." (el-Sayyed, 1999 : 18-19)

dans les massifs alpins, etc. (IPCC, 2001)¹⁶. Entre la parution du rapport précédent de l'IPCC (1996) et celle-ci (2001), la consolidation du savoir a défini une nouvelle aire de coopération possible. Le phénomène n'est pas nouveau dans le domaine de l'environnement : c'est à une société savante, l'ICSU, que l'on doit l'impulsion initiale nécessaire à la construction d'un régime international pour l'Antarctique (Soroos, 1999 : 31).

*L'examen attentif de la classification établie par Sanders fait apparaître un vide qui ne nous étonne plus, maintenant que nous savons que les "ressources globales communes" sont réputées inépuisables (quoique dégradables) : les *ressource énergétiques* n'y figurent pas du tout, ni comme type pur, ni comme type impur de BPM. Or, elles sont à l'origine de la théorisation sur les biens publics. De plus, l'approvisionnement en énergie est la fois la cause des nuisances environnementales et le moyen de les combattre. Il ne faut pas oublier que toute action de prévention nécessite des moyens de recueil, d'acheminement et de traitement de l'information, puis de dissémination de ses résultats, qui reposent sur un usage sans limite de potentiel énergétique. De plus, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, qu'il soit temporaire ou annoncé, localisé ou global, est une catastrophe dont les effets se font ou se feront sentir partout dans le monde. L'ommission est d'autant moins compréhensible qu'elle traverse tout le recueil de textes commandités par le PNUD sur la question des BPM, dont l'index ne mentionne ni l'énergie, ni le pétrole, ni les hydrocarbures (Kaul 1999 : 5, 527-546). Par ailleurs, Sanders lui-même prend l'exemple des déchets nucléaires pour montrer que "l'expansion de l'énergie nucléaire grâce à la coopération internationale améliore le bien-être des contemporains mais crée un problème de confinement des déchets nucléaires encore plus crucial pour les futures générations" (Sanders 2001 : 20-21). L'énergie doit donc être rétablie dans la catégorie des BPM, d'autant que sa distribution est réglée par des OIG (OPEP, AIE). C'est en tout cas une "common pool resource" (autrement dit, elle peut être appropriée, privativement, ou nationalement, donc de façon exclusive). En dépit du silence de tous les ouvrages sur les global commons (les termes "énergie", "pétrole", "gaz", "hydrocarbures", "combustibles fossiles", etc. ne sont indexés nulle part), on peut se demander s'il s'agit d'une copropriété mondiale qui ne pourrait être appropriée par personne, dont l'exploitation devrait être conjointe en raison de la technicité croissante des forages et des puits. Aujourd'hui, sans coopération internationale, il est devenu difficile d'accéder aux réservoirs d'hydrocarbures peu ou pas encore exploités, et encore plus délicat de les transporter.

Le savoir et le partage du savoir semblent donc indispensables à la production, à la protection, et à la distribution équitable de BPM. Comme je l'ai dit plus haut, ce sont donc des BPM en soi.

La coopération, bien public mondial par excellence ?

L'information et l'expertise (Albin 2001 : 25), au même titre que la science, la technologie et la coopération, sont en effet des BPM que l'on pourrait nommer "*premiers*", occultés par ceux dont elles rendent l'usage possible, les BPM *seconds* (comme la protection de l'environnement, de la couche d'ozone, la lutte contre l'effet de serre et la surveillance du climat). On pourrait également trouver des BPM *latents* les objectifs philosophiques prioritaires que se donnent les États membres d'OIG lorsqu'ils s'attellent à la production de BPM "seconds". Selon la plupart des auteurs, ces ambitions seraient, dans un ordre

¹⁶ Comme l'écrit Vogler, "changing scientific and public conceptions of the various ways in which the atmosphere is affected by human activity have provided bases for the construction of atmospheric issue areas" (1995 : 125).

d'importance plaçant les intérêts des pays moins développés après ceux qui le sont le plus : a) le développement "durable", "humain", "équitable", et le respect de la "biodiversité" et de la "sociodiversité" ; b) la libéralisation des échanges et la croissance économique accrue (Albin 2001 : 4)¹⁷.

Or, on ne peut produire de l'information, notamment technologique, que de façon multilatérale (Ruggie, 1972 : 882, parle de "goods and services... generating and most immediately affected by sciences and technologies"). De plus, c'est la possibilité d'une coopération dans un monde potentiellement anarchique, où les ressources communes exigent une gestion collective, qui est le plus chargée de valeur par les acteurs des relations internationales. C'était déjà le cas entre le XIV^e et le XVI^e siècles, lorsque furent inventées en Angleterre les notions de "gouvernance" et de "commonwealth" : la politique de consultation et de participation à la décision fut clairement déclarée "richesse commune". Aujourd'hui, la coopération, "définie dans les termes d'une politique de coordination consciente, nécessaire à la réalisation de bénéfices mutuels" — lesquels apparaissent dès que "les acteurs préfèrent la coopération mutuelle à la défection réciproque" (Oye, 1986 : 1) — n'est pas seulement le moyen des échanges de BPM, c'est une fin en soi. On en trouve la preuve dans le domaine de l'énergie (Ruggie, 1972 : 883, cite l'Euratom, une institution "entraînant des dépendances très supérieures aux besoins de devenir dépendant" pour produire de l'énergie nucléaire).

La coopération est donc le type le plus pur de bien public mondial. Il s'agit d'un bien, recherché et apprécié, parce qu'elle n'existe pas en quantité illimitée : sa fourniture est rendue nécessaire par l'absence d'harmonie. Non seulement "la coopération n'est pas l'harmonie", mais elle lui est même inversement proportionnelle. Dans un régime de coopération, en effet, les acteurs doivent s'ajuster les uns aux autres, les divergences d'intérêts dans certains domaines n'étant pas compensées par les convergences d'intérêts sur d'autres points ; dans un régime d'harmonie, au contraire, les intérêts de tous seraient identiques (Axelrod & Keohane, 1986 : 226).

Nous l'avons vu, les OIG sont le lieu par excellence de la coopération. Elles apportent leur contribution propre à la construction de jeux coopératifs et à l'institutionnalisation du monde, soit en "assistant" les États et les ONG dans la production de *régimes* coopératifs, soit en décrétant à leur place les critères de légalité, d'efficacité ou d'équité et les principes de conduite qui deviendront ensuite des *normes* internationales reconnues et acceptées.

Les OIG contribuent également à créer de l'information et à la distribuer de façon équitable, car elles seules ont la capacité d'offrir a) un espace où l'information circule, et peut être vérifiée ; b) une information triée et hiérarchisée qui limite le "bruit" dû à l'hyperinformation provenant d'acteurs privés et mixtes — et notamment des ONG (Martin, 2001 : 53, 55, 57, 61). Elles étalonnent d'ailleurs les données de provenance diverses (par exemple, les données météorologiques et hydrologiques fournies à l'Organisation Mondiale de la Météorologie par les services météorologiques nationaux (sans ce calibrage, les données ne sont ni comparables ni fiables). Dans ce cas bien documenté, un BPM tangible n'existe que par l'information intangible partagée sur à son sujet. En effet, l'OMM n'a pas d'activité opérationnelle (à la différence du HCR, de la FAO, ou de l'OMS) : ce sont les services

¹⁷ Le "commerce libre" est souvent érigé en valeur commune (dans les termes de Charlene Barshewky, 2001 : 144, il y a une "présomption que les marchés ouverts sont généralement désirables") ; mais la paix, voire la démocratie, conditionnent l'échange. Ils devraient être encore plus valorisés que ce dernier puisqu'il n'existerait pas sans ces prérequis.

météorologiques nationaux qui produisent les données et agissent en réponse à ces signaux une fois que les causes et les conséquences de ceux-ci ont été analysées par l'OMM. En cas de privatisation des services météorologiques (dans des économies néo-libérales), ou de réduction de leurs moyens d'origine publique (dans des pays endettés), le risque de perdre des informations dont le coût de production ne serait plus intégralement supporté par l'État-membre n'est pas négligeable. Il affecte également tous les autres membres de l'organisation, lesquels continuent de payer au prix fort des informations recueillies sur leur sol en échange d'informations incomplètes ou dégradées provenant d'autres pays. Le déséquilibre constaté met alors en péril la production conjointe de données météorologiques qui ne soient pas directement utiles au secteur privé¹⁸.

Les *dispositifs de prévention* sont à ranger dans cette catégorie. Dans le domaine de la navigation, c'est le cas des phares et balises (toujours les mêmes exemples de BPM "purs"). En météorologie, ces dispositifs sont beaucoup plus complexes, à l'exemple des "systèmes d'alerte précoce" ("early warning systems"), qui constituent l'une des réussites les plus récentes de l'OMM. De même qu'aucun particulier ne peut installer un phare et le maintenir opérationnel, aucun État ne peut mettre en place un système d'alerte précoce sans coopération avec d'autres États (soit il n'en a pas l'usage, soit il n'en a pas les moyens techniques ou financiers). Les rapports scientifiques eux-mêmes sont des moyens de prévenir les risques grâce aux innovations intellectuelles qu'ils contiennent et qui incitent les décideurs à se lancer dans de nouvelles coopérations visant à produire des nouveaux régimes internationaux dans le domaine de l'environnement et du climat (Vogler, 1995 : 131-2).

L'innovation scientifique et technologique, d'une part, la coopération dans ces deux domaines, d'autre part : tels sont finalement les BPM premiers (plutôt que "purs") que cette communication a identifié au fil d'une démonstration fastidieuse mais que j'espère utile. Qu'un chercheur place la recherche au sommet de la pyramide des biens publics et communs, voire à leur origine, n'étonnera guère les lecteurs de ce texte !

Yves Schemel
Institut d'Études Politiques de Grenoble
Institut Universitaire de France
octobre 2001

¹⁸ De façon plus générale, les *réseaux d'information* doivent être construits par des États ou des OIG, et leur usage doit être libre (c'est al raison pour laquelle les premières OIG se constituent dans le domaine du télégraphe puis des autres télécommunications) . Autrement dit, chaque membre d'une OIG doit pouvoir en jouir sans réserve à un prix négligeable ou tout au moins supportable (Barshewsky, 2001 : 138, parle de "affordable price" in a "networked world").

Références ¹⁹

- Albin (Cecilia), 2001 a, "Negotiating International Cooperation: Global Public Goods and Fairness", *ECPR Pan-European International Relations Conference*, The University of Kent, September 2001, 47 p.
- Albin (Cecilia), 2001 b, *Justice and Fairness in International Negotiation*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Axelrod (Robert), Keohane (Robert O.), "Analyzing Cooperation under Anarchy: Strategies and Institutions", p. 226-254 in Oye (Kenneth A), dir., *Cooperation under Anarchy*, Princeton, Princeton University Press, 1986.
- Barrett (Scott), "Montreal versus Tokyo: International Cooperation and the Global Environment", p. 192-219 in Kaul (Inge), Grunberg (Isabelle), Stern (Marc A.), eds., *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*, 1999.
- Badie (bertrand), "Realism under Praise or a Requiem?" *IPSR*, 22,3, July 2001, p.253-260.
- Barschewsky (Charlene), "Trade Policy for a Networked World", *Foreign Affairs*, March/April 2001, p. 134-146.
- Curzon (Gerard & Victoria), "Gatt: Trader's Club", p. 298-333 in Cox (Robert W.) , Jacobson (Harld K.), *Anatomy of Influence: Decision Making in International Organizations*, New Haven, Yale U.P., 1973.
- Coase (Ronald), "The Lighthouse in Economics", *The Journal of Law and Economics*, 17, October 1974, p. 357-376.
- "Contrôler l'effet de serre: Enjeu de politique publique internationale", *Économie internationale*, 82, 2e trimestre 2000.
- Haas (Peter M.), "Introduction: epistemic communities and international policy coordination", p. 1-35, *International Organization*, 46, 1, 1992.
- Haftendorn (H.), "The 'Quads', Dynamics of Institutional Change", p.162-194 in Haftendorn (Helga), Keohane (Robert), Wallander, (Celeste), eds., *Imperfect Unions. Security Institutions over Time and Space*, Oxford U.P., 1999.
- Hasenclever (Andreas), Mayer (Peter), Rittberge (Volker), *Theories of International Regimes*, Cambridge U.P., 1997, 248 p.
- Intergovernmental Panel on Climate Change, *Climate Change 2001: Third Assessment Report, Summaries for Policymakers and Technical Summaries of Working Groups I, II and III*, Geneva, WMO & UNEP, 2001.
- Kaul (Inge), Grunberg (Isabelle), Stern (Marc A.), eds., *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*, Oxford, Oxford University Press (published for the United Nations Development Program), 1999, 546 p.

¹⁹ Titres que je n'ai pu consulter : Amsterdam Transnational Institute, *Privatizing Nature: Political Struggles for the Global Commons*, London, Pluto Press, 1998, 257 p.
 Buck (Susan J.), *The Global Commons: An Introduction*, London, Earthcan, 1998, 225 p.
 Haas (Ernst), *Saving the Mediterraneans; The Politics of International Environmental Cooperation*, New York, Columbia University Press, 1990.
 Keohane (Robert), Ostrom (Elinor), *Local Commons and Global Interdependence: Heterogeneity and Cooperation in Two Domains*, London, Sage, 1994, 261 p.
 Soroos (Martin S.), *The Endangered Atmosphere: Preserving a Global Commons*, Columbia (S.C.), University of South Carolina Press, 1997, 339 p.

- Kaul (Inge), Grunberg (Isabelle), Stern (Marc A.), "Defining Public Goods", p. 2-19 in Kaul (Inge), Grunberg (Isabelle), Stern (Marc A.), eds., *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*, 1999.
- Krasner (Stephen D.), "Abiding Sovereignty", *IPSR*, 22,3, July 2001, p.229-251.
- Linklater (Andrew), "Citizenship, Humanity and Cosmopolitan Harm Conventions", *IPSR*, 22,3, July 2001, p.261-267.
- Majone (Giandomenico), ed., *Regulating Europe*, London, Routledge, 1997.
- March (James J.), Olsen (Johan P.), *Democratic Governance*, New York, Free Press, 1995, 293 p.
- Martin (Lisa L.), "The political economy of international cooperation", p. 51-64 in Kaul (Inge), Grunberg (Isabelle), Stern (Marc A.), eds., *Global Public Goods*:
- Nordhaus, (W.), *Managing the Global Commons: The Economics of Global Change*, Cambridge, MIT Press, 1994, 213 p.
- Ostrom (Elinor), *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, 280 p.
- Oye (Kenneth A), "Explaining Cooperation under Anarchy", p. 1-24 in Oye (Kenneth A), dir., *Cooperation under Anarchy*, Princeton, Princeton University Press, 1986.
- Reinalda (Bob), "Organization theory and the autonomy of the International labour Organization", p. 42-961 in Reinalda (Bob), Verbeek, (Bertjan.), *Autonomous Decision-Making by International Organizations*, London, Routledge, 1998, 235 p.
- Reinalda (Bob), "International Conferences at the Heart of International organizations", Canterbury, *ECPR*, 2001.
- Rosecrance (Richard), *The Rise of the Trading State*, Harper Collins, Basic Books, 1986.
- Ruggie (John G.), "Collective Goods and Future International Collaboration", *APSR*, 66, 1972, p. 874-893.
- Ruggie (John G.), Sullivan (John D.), "Collective Goods and International Organization", *IO*, 25 (4), 1971, p. 845-865.
- Sandler (Todd), "Intergenerational Public Goods: Strategies, Efficiency and Institutions", p. 20-30 in Kaul (Inge), Grunberg (Isabelle), Stern (Marc A.), eds., *Global Public Goods: International Cooperation in the 21st Century*, 1999.
- Sayyed (Mustapha Kamel el-), , University of Cairo, Center for Development Studies, 1999.
- Schemeil (Yves), "L'OMC, société anonyme ou société civique : une culture d'organisation ?", Québec, *Association Internationale de Science Politique*, 1er-6 août 2000.
- Schemeil (Yves), "Pink Papers, Green Rooms and Black Boxes: Decision-Making within the World Trade and the World Meteorological Organizations", Grenoble, *ECPR*, April 2001.
- Schemeil (Yves), "Behind the Walls of Troy: The WTO, International Organization or Interactive Forum?", Lyon, *European Group on Organizational Studies (EGOS) 17th Colloquium*, Subtheme 9, 5-7 juillet 2001.
- Sgard (Jérôme), "Qu'est-ce qu'un droit de propriété international ?", document interne, *CEPII-Paris Dauphine*, septembre 2001, 8 p.
- Smouts (M. Cl.), *Les organisations internationales*, Paris, A. Colin, 1997.

- Soroos (Marvin S.), "Global Institutions and the Environment: An Evolutionary Perspective", p. 27-51 in Vig (Norman), Axelrod (Regina), eds, *The Global Environment: Institutions, Law, and Policy*, London, Earthscan, 1999, 352 p.
- Sprinz (Detlef), "Comparing the Global Climate Regime with other Global Environment Accords" chap. 12 in Luterbacher (Urs), Sprinz (Detlef) dir., *International relations and Global Climate Change*, Cambridge, The MIT Press, 2001, 328 p.
- Stigler (George J.), Becker (Gary S.), "De gustibus non est disputandum", *The American Economic Review*, 67, 2, 1977, p. 76-90.
- Vogler (John), *The Global Commons: A Regime Analysis*, Chichester, Wiley, 1995, 233 p.
- Wijkman (Per Magnus), "Managing the Global Commons", *IO*, 36, 3 (reprinted with omissions in Art (Robert C.), Jervis (Robert), *International Politics. Enduring Concepts and Contemporary Issues*, New York, Harper, 1996, 4th ed. p. 466-485).
- Young (Oran R.), "The politics of international regime formation: managing natural resources and the environment", *International Organization*, 43, 3, Summer 1989, p. 349-375.